DURBAN – Le programme des nouveaux gTLDs Lundi, juillet 15, 2013 – 13:00 à 14:30 ICANN – Durban, Afrique du Sud

CHRISTINE WILLETT:

Le programme des nouveaux gTLDs commençait dans une politique de la GNSO qui a été présenté en 2007 pour présenter les noms de domaine générique de premier niveau. Par la suite le conseil d'administration de ICANN à approuvé les recommandations de la GNSO pour la mise en place des nouveaux gTLDs, un peu plus tard la même année, la première version du guide du candidat a été publiée et puis entre 2009 et 2011 d'autre version du guide de candidature ont été publié, en juin 2011 le conseil d'administration de ICANN approuvé le guide de candidature est la mise en place du programme des nouveaux gTLDs, en janvier 2012 une nouvelle version du quai de candidature a été publié et nous allons commencer à accepter les candidatures pour le programme des nouveaux gTLDs, en juin 2012 1930 candidature ont été présenté et on a pu connaître les 1930 candidatures qui ont été présentées, et en décembre 2012 un système de tirage au sort a été mis en place pour établir les priorités de traitement de ces candidatures, en mars 2013 nous avons commencé à publier le premier résultat d'évaluation est le plus important au cours des derniers mois le conseil d'administration de ICANN approuvé les accords de l'enregistrement des bureaux d'enregistrement après plusieurs mois de travail sur ces documents.

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Cela nous amène au moment où nous sommes aujourd'hui, nous avons signé quelques accords aujourd'hui pour la délégation est pour la mise en œuvre des nouveaux gTLDs, nous sommes donc à la fin d'une période de travail intense émotion me fasse à une nouvelle période qui s'ouvre devant nous. Je vais parler aujourd'hui sur les jalons du processus et je vais vous donner mon point de vue par rapport à ce qui s'est passé pendant tout ce temps dans les séminaires Web nous avons parlé du processus de candidature est nous allons parler de la sécurité et la stabilité et les droits etc.

Comme j'étais auparavant enjoint le conseil d'administration de ICANN approuvé les RAA, nous avons eu cinq contrats signés aujourd'hui cinq accords d'accréditation de bureaux d'enregistrement ce qui est un énorme succès, et puis le 2 juillet le conseil d'administration de ICANN a approuvé le communiqué du programme des nouveaux gTLDs et nous avons eu quatre nouveaux accords d'accréditation de registres qui ont été signés. Je pense que vous avez pu voir les annonces sur le site Web et tout le monde peut connaître tant que les candidats qui ont signé les contrats et vous allez voir toutes ces informations sur la page Web de ICANN.

L'avis du GAC a fait l'objet de beaucoup de travail de la part du personnel et du comité du programme des nouveaux gTLDs au cours des derniers mois, ces organes penchés sur les différents aspects de l'avis du GAC du communiqué de Pékin 28 points Au total donc 15 ont été répondu, un dialogue de discussions sont en cours pour résoudre les points qui restent et ils ont eu le communiqué des nouveaux



programmes de nouveau gTLDs qui s'est réuni hier avec le GAC pour traiter ces questions en ce qui concerne les statistiques par rapport aux candidatures nous avons eu 1930 candidatures est aujourd'hui nous avons eu 97 candidatures qui se sont retirées, ce qui nous donne 1833 candidatures encore actives, nous avons donc 1200 qui ont été et qui ont fait l'objet de l'établissement de priorités, ces candidatures ont reçu les informations concernant le contrat ayant été invitées à participer au processus de contrat le 1er juin, et ces candidates qui ont répondu à nos demandes d'information par rapport au contrat ont fini par signer les contrats dont je vous ai parlé.

Nous venons de commencer, allez y entrer s'il vous plaît et prenait place. Voilà un autre schéma qui montre un petit peu les progrès au cours du temps 1092 donc candidatures ont approuvé les évaluations initiales et nous avons identifié 13 qui font l'objet d'une évaluation approfondie, 97 candidatures ont été approuvées dans les 43 par Don candidature qui ont été en suspens est en attente des résultats parce que il y a eu de demande de changement et c'est pour cela que nous travaillons pour pouvoir arriver au résultat de ces 43 candidatures, et puis il y a eu trois candidatures qui ont été refusées et cela par rapport aux premières 1200 candidatures.

Nous avons publié les résultats jusqu'à la candidature de 1200, nous continuerons de le faire jusqu'au mois d'août et nous espérons que la plupart des candidatures jusqu'à la candidature 1930, dans ses évaluations finiront au 30 août, bien entendu peut-être le rat de candidature pour laquelle l'évaluation finira après le 30 août ici il y a des



demandes d'information supplémentaire. Voyons les objections et le processus de règlement de litiges. Il y a eu 263 objections et si vous voyez la différence de participation par type d'objections, quelles sont les fournisseurs de services de règlement de litiges qui travaillent, ici ce schéma montre l'état actuel d'objections et je vais mettre à jour ce schéma que vous voyez sur l'écran mais actuellement l'état actuel vous le trouverait dans le cyclone individuel DRSP, et dont ce chemin vous voyez que la plupart des disputes sont encore en cours jusqu'à la semaine dernière peut-être qu'il y a eue certains progrès, des annonces sont faites au jour de jour mais il y a eu quatre disputes dans les résultats qui ont été publiés il y a pas très longtemps et où le candidat a eu bien de cause. Nous avons fournir davantage d'informations sur ce cas.

Il y a plusieurs questions qui ont été reçues, et je suis sûr que j'aurais aujourd'hui même des questions par rapport au processus d'objections, les charges anticipées et nous avons reçu des questions par rapport à cela est nous travaillons avec l'ICC, nous leur demandons de nous donner davantage de détails par rapport à la structure de ces frais et cela sera également publié. Un autre point qui a été soulevé récemment concerne les candidatures qui font l'objet de l'avis du GAC, c'est-à-dire les candidatures qui seront discutées et par rapport auquel le NGPC c'est-à-dire c'est-à-dire les nouveaux gTLDs a parlé avec GAC, nous avons des candidats et des objecteurs qui ont demandé à suspendre le processus d'objections jusqu'à ce que le travail du GAC soit fini et que l'avis du GAC soit finalement été en arrive à une conclusion définitive par rapport à l'avis du GAC et aux fournisseurs des demandes de litiges



nous leur avons fourni est montré notre perspective et nous ne leur donnons pas des ordres par rapport à la façon de réagir mais nous leur donnons plutôt des orientations pour savoir comment ils doivent travailler lorsqu'il y a une dispute, si les candidats se mettent d'accord pour que ce processus soit mis en suspens jusqu'à ce que le GAC arriva une solution par rapport à l'avis du GAC on n'a pas de problème à accepter cela, et à ce moment-là le DRSP devrait considérer cette possibilité est nous croyons qu'il s'agit d'une approche raisonnable.

J'ai dit que nous avons commencé le processus de signature de contrats, nous avons commencé le 3 juillet en utilisant notre nouveau système CRM pour demander des informations supplémentaires aux candidats qui avaient rempli les critères de lisibilité et nous essayons d'informer chaque candidat, chaque candidature qui n'a pas reçu cette demande d'information supplémentaire de dire pourquoi ils n'ont pas reçu cette demande d'information supplémentaire, si le candidat a fait l'objet d'une demande d'information supplémentaire il faut qu'ils sachent pourquoi se demandent informations supplémentaires leur a été adressée et nous nous efforçons de passer cette communication est de faire passer ce message de façon très claire. Cet après-midi en un autre séance à 16:30 sur les contrats à 16:30 d'analyser plus en profondeur ce processus de signature de contrats.

Les tests de pré- délégation, les tests pré-délégation sont opérationnels et les tests bêta sont développés depuis un certain temps et les spécifications pour les tests de pré-délégation ont été publiées vendredi dernier, les parties contractantes lorsque ils auront signé l'accord seront



invités à participer aux tests de pré-délégation et de production, les tests bêta ont été couronné de succès, nous avons eu 45 tests bêta pour la plupart en terminait il y a certains qui sont en cours et notre taux de succès est beaucoup plus élevé que pour les tests individuels avec 24 fournisseurs de services qui ont participé au cours des derniers mois nous avons aussi reçu des informations de la part des candidats ainsi du groupe de parties prenantes de registre par rapport à ses spécifications ainsi aux critères appliqués dans les tests de pré-délégation. Nous avons donc à ajuster un petit peu notre approche et xxx sera incorporée aux tests de production.

Je pense que cet échange a été très positif car il nous a aidé à améliorer et à préciser quels sont les critères pour la mise en place des tests et cela nous a aussi donné la possibilité de réviser certains points. Alors merci à tout ce qui nous ont fait parvenir leurs commentaires. En ce qui concerne la protection des droits, vous savez que le bureau central de marque est déjà en fonctionnement et je vois déjà qu'il y a qui prenne des photos est ici on a des nouvelles dates et le service de vérification fonctionne depuis le 26 mars, l'environnement sandbox pour les agents ainsi que pour les archives de tests SMD pour le bureau central de marque commenceront aujourd'hui et c'est une nouvelle date, nous allons émettre les SMDs de production à la fin de ce mois-ci et ces informations seront disponibles pour les tests des registres, nous allons faire un environnement d'intégration de tests pour le service de préenregistrement des registres le 15 août et le service de préenregistrement va commencer le 23 août, le test d'intervention va être pour le 4 septembre, et l'environnement de ce test sera disponible le



service de réclamation commencera le 23 septembre, pardon c'était le service de revendication de Marque qui commencera le 23 septembre.

Il existe certaines tâches sont encore mis en place pour le bureau central de marque et nous créons un portail de pré-registres xxx qui sera très positif pour les registres qu'ils publient leur date de préenregistrement et la date de revendication, et il y aura également un portail pour que tout le monde puisse être au courant des différentes périodes d'enregistrement et de revendication de marque pour chaque gTLD et nous continuons à travailler avec des fournisseurs pour améliorer et incorporer les étiquettes d'abus pendant les processus, cela sera mis en place une fois que le service de revendication sera prêt et puis nous avons une équipe qui travaille et qui négociai c'est un groupe de débats et c'est un groupe de personnes qui se sont portées bénévoles pour travailler dans des guestions liées aux conditions de la protection de registre, les conditions pour les RPM. Nous avons eu une séance avec le bureau central de marque mais je pense que on l'a changé cela et maintenant on va commencer à 11:00 mercredi et nous aurons un peu plus de temps pour parler avec eux et pour pouvoir analyser toute inquiétude liée au bureau central des marques.

En ce qui concerne le système de suspension rapide uniforme, cela est très système est très et il est opérationnel et l'idée est de pouvoir agir en cas de contraintes à des marques déposées, nous avons une démonstration prévue pour mercredi pour vous montrer quel est l'interface des utilisateurs afin que vous puissiez voir comment cela fonctionne, cette présentation aura lieu à 01:15 et 13:15 du mercredi et



il y aura donc la démonstration du fonctionnement de cette interface, nous avons deux fournisseurs et nous travaillons avec eux et cela est prêt du point de vue opérationnel, en ce qui concerne les processus de règlement de litiges, les sigles continuent à évoluer comme vous le voyez, nous avons plusieurs processus l'un pour les restrictions de registre et d'autres processus pour deux postes de négation et puis d'autres processus pour les intérêts publics, nous avons le RFP et nous allons finir l'appel pour chercher un fournisseur est nous allons signer un protocole d'accord que nous allons donc signer vers le 1er juillet et nous l'avons signé le 1er juillet avec l'aide des fournisseurs et pour l'URS nous allant travailler avec des fournisseurs pour développer des processus et par la suite les résultats seront publiés.

Le même processus va être suivi pour les règlements de litiges de postes de délégation de marque déposée, dans ce cas nous avons vu des présentations de différents fournisseurs et nous avons signé des protocoles d'accord pour la fin du mois.

Les engagements en vue de l'intérêt public ce que l'on appelle les PICDRP, il y a un processus qui s'est achevé mais les débats sont en cours et des travaux sont en cours par rapport à ce PICDRP de négociation des accords de registre analysent ce qui se passe avec ce PICDRP, le but est vers la fin de juillet on puisse publier le processus définitif de PICDRP, on fera un appel d'offres quand cela sera fait pour voir quelles sont les fournisseurs qui pourront accomplir cette tâche. Des xxx de niveau de service, je regarde un peu plus loin quand on aura beaucoup de gTLDs en train de fonctionner et dans ce cas nous allons



devoir surveiller ce bon fonctionnement est l'une des fonds composant clé de cette plate-forme opérationnelle c'est notre surveillance des accords de niveau de service. Nous avons deux dates clés, la première c'est en septembre et c'est à ce moment-là que nous aurons la plate-forme DNS complètement opérationnel y compris le WHOIS et le test EPP, la deuxième version qui est prévue pour le mois de novembre est normalement on doit élargir la plate-forme de ces accords de niveau de service avec les gTLDs existants, cet outil de surveillance et de suivi, nous allons faire appel aux services de fournisseurs de réseaux qui puissent mettre à disposition les outils, et nous développons des processus opérationnelles internes afin de pouvoir répondre au obtenir ce résultat de surveillance. La plate-forme est développée par Zabbix. Et les xxx de surveillance se sont déjà mis en œuvre dans toutes les régions de ICANN est aujourd'hui on a 27 déjà sur le 36 qui sont prévus pour la fin de ce processus.

Une autre composante dans les gTLDs dont le but est de garantir le fonctionnement continu des gTLDs, c'est ce que l'on appelle l'opérateur de registre d'urgence EBERO, il aura un lancement au mois de septembre et nous essayons de conclure les accords avec chacun des trois fournisseurs de EBERO qui ont été identifiés, nous révisons tant que la documentation de transition ainsi que les procédures internes pour voir si il faut qu'il y ait une période de transition, nous travaillons avec chacun de ces fournisseurs pour mettre en place des tests afin de vérifier que tout soit prêt et de déterminer si il faut qu'il y ait une transition d'urgence et si c'est le cas on puisse le faire vers la fin de l'année. L'un des points clés sur lesquels nous nous sommes mis



d'accord avec les fournisseurs d'EBERO c'était le fait de travailler pour créer un service de répertoire de donner et nous allons donc travailler sur cela pour pouvoir donner suite aux opérations continuent de EBERO, nous avons publié davantage d'informations pour notre prochaine réunion, en fait nous aurons plus de détails à partager avec vous.

En ce qui concerne le dépôt de donnés des agents, nous avons annoncé qu'ils sont ces agents de dépôt de donnés a annoncé qui sont ces agents et cela a été publié en fonction par rapport à ces contrats qui ont été publiés le mois dernier, ces données sont disponibles pour que les candidats puissent utiliser donc ce service est au fur et à mesure que le processus de passation de contrats à lieu, chaque opérateur de registre de nouveaux gTLD devra conclure un contrat avec ces agents de dépôt de données, et par la suite nous allons pouvoir continuer à traiter les candidatures et faire les annonces au fur et à mesure que les fournisseurs de dépôt de données seront approuvés. Le programme d'accès de données de la zone centralisée est une des composantes des mécanismes non prévus dans l'équipe de candidatures. Une démonstration du fonctionnement de cet outil aura lieu mercredi à 11:00, vous voyez sur l'écran un petit peu l'interface qu'il y aura et c'est un outil qui permet d'avoir un nouveau modèle pour accéder aux fichiers de zone. C'est Wendy qui a préparé la démonstration, elle pourra nous en parler.

Je vais maintenant parler d'autres étapes du programme, je continuerai à parler des évolutions initiales mais maintenant on va parler de l'évaluation détaillée, nous allons voir où nous en sommes en octobre



de cette année au niveau de ces évoluer pour pouvoir accélérer notre capacité fonctionnelle et donc après la réunion de Durban, nous allons informer tous les candidats qui respectent l'évaluation standardisée si ils feront l'objet ou non de cette évaluation approfondie, ils auront 15 jours pour décider de participer à cette évaluation approfondie et nous espérons pouvoir commencer avec cette étape au mois d'août, en ce moment l'évaluation approfondie peut prendre jusqu'à 12 semaines ce qui fait que cette évaluation va conclure vers la fin du mois de décembre et au début du mois de janvier 2014. Nous avons donc 12 semaines prévues pour cette évaluation approfondie, un peu comme ce que nous avons fait avec l'évaluation initiale, les résultats seront publiés à la fin de chaque semaine, pour ceux qui sont intéressés à avoir plus de détails sur le processus d'évaluation approfondie, il y a trois démarches à suivre. Tout d'abord le candidat choisi et puis après le panel formule au poste des questions de clarification et finalement le panel donne sa recommandation vis-à-vis de l'évaluation à ICANN pour que ICANN publient les résultats.

L'une des différences entre la manière dont nous pensons que cela va fonctionner ou comparer avec l'évaluation initiale, alors l'évaluation approfondie sera plus interactive, il va y avoir un dialogue et avant que le candidat puisse choisir l'évaluation approfondie il aura l'occasion de poser des questions est d'avoir une conversation questions-réponses avec ICANN pour prendre une décision informée, par la suite il y a les questions de clarification, nous pensons que cela va donner lieu à un dialogue pour les candidats pour qu'il puisse répondre avec succès. Dans le guide de candidatures l'évaluation approfondie ne fonctionne



aucune période spécifique pour la question de clarification mais je pense que le processus va prendre 12 semaines.

Nous passons maintenant aux chaînes en conflit, nous commençons avec 234 chaînes conflictuelles lorsqu'elle est panel ont été des chaînes similaires qui ont été publiées, on a eu 118 groupes en conflit au 18 juin, il y en a qui ont été retiré à partir de ce moment-là, 27 inclus une communauté entend que candidat, alors ces chaînes de caractères peuvent être choisies par le candidat c'est-à-dire on va évaluer si on continue avec une évaluation à la priorité de la communauté, il y a deux mécanismes spécifiés dans le guide de candidatures pour ce qui est de l'évaluation de premier part de la communauté et puis les enchères de ICANN comme nous l'avons dit auparavant, ICANN demande aux candidats de résoudre les conflits entre nous, nous recevons une candidature de retrait et quand nous la recevons ne mettant à jour nos résultats en conflit pour que vous puissiez voir alors que Michel déterminait a été éliminé, pourrait voir quels sont les chaînes qui ont été éliminées et quels sont les chaînes qui continuent avec la candidature.

Nous allons maintenant parler de l'évaluation des priorités par communauté ou CPE et encore un autre sigle est vous voyait ici des dates différentes périodes pour cette évaluation, nous avons travaillé avec le panel d'évaluation pour évaluer les priorités par communauté pendant les dernières semaines, nous croyons que nous allons pouvoir publier les procédures pour ce CPE.



Nous espérons bien recevoir le feedback de la communauté de ces procédures et nous allons finir avec cette procédure vers la fin août. À partir de ce moment-là nous allons donner, en fait on a élargi l'opportunité pour que les communautés ou les candidats puissent accéder aux procédures, mais les procédures seront finies et nous supposons vers la fin août et les communautés candidats auront 15 jours pour pouvoir choisir la période de candidatures, on suppose que vers le 20 août je crois, et nous espérons donc que nous pourrons avoir le premier lot d'évaluations de ce genre pour le 23 septembre. Ici nous aurons le premier lot, nous travaillons avec les fournisseurs pour pouvoir estimer les coûts, je crois que le guide de candidatures parle de 10 000 \$ et c'est une estimation 10 000 \$ pour ce processus d'évaluation de CPE, et maintenant il paraît que le chiffre va être supérieur et franchement je n'ai pas le dernier chiffre calculé mais on va avoir ce chiffre dès que les coûts seront évalués avec les fournisseurs.

L'une des questions que l'on a posées est que nous avons reçu à travers notre portail du service client, c'est le commentaire de la candidature des communautés pour les communautés qui se portent candidat, les candidatures peuvent être présentées et les commentaires peuvent être présentés et nous allons les partager avec le panel d'évaluation du CPE pour qu'il prenne en compte pendant l'évaluation des priorités. Nous travaillons avec un fournisseur, le même fournisseur avec lequel nous avons travaillé pour rédiger les procédures des enchères qui est incluses dans le texte de guide de candidatures et nous allons travailler à la période de préparation opérationnelle qui a conçu ce processus également, nous espérons que le guide d'utilisateurs sera publié plus en



détail de ce qui apparaît dans le guide de candidatures, et en ce qui concerne les enchères pour le 3 septembre et vers la fin septembre nous espérons pouvoir commencer avec la formation, il y aura un environnement disponible est le fournisseur pourra offrir les enchères de simulation, et vers la mi-octobre nous avons commencé avec nos enchères si il y avait des candidats souhaitant le faire.

Les enchères sont un mécanisme de dernières ressources pour les chaînes en conflit, et nous espérons que les candidats pourront résoudre leur conflit entre eux, nous avons dit que le conseil d'administration avait approuvé le RAA de l'accord de bureau et des accords de registre, est ici il y a les premières parties contractées avec ces accords, et les premiers nouveaux gTLDs seront délégués vers l'automne et on pourra donner des dates spécifiques et je montre une ligne de temps qui va pouvoir vous servir, une ligne de temps que j'ai proposé dans mes séminaires Web préalables, voilà c'est la première démarche vers les nouveaux gTLDs et c'est hypothétique bien évidemment est cela dépend dans une grande mesure de ce qui sera fait par chacune parties contractée. Au début il y a l'approbation de l'accord de registre le 2 juillet, le 3 juillet en a reçu les premières demandes de signatures de contrats jusqu'aux 15 jusqu'au présent il y a quatre accords signés avec quatre candidats au nouveaux gTLDs et espérons inviter ses candidats vers la fin de cette semaine à participer des épreuves ou des tests de très délégation, ces candidats approuvés les tests de pré-délégation.



Par la suite, il y a la transition vers IANA suivant d'après le programme il faut démontrer que chacun des candidats à travailler sur chacun des aspects du programme des nouveaux gTLDs de manière correcte, et la transition aura lieu vers la fin août. IANA devra faire le processus de délégation d'une durée de deux semaines. Alors en théorie, il y aurait les premiers TLDs délégué le 5 septembre, et lorsqu'un TLD a été délégué, il y a une période d'épreuve et si le test est réussi, tests d'information des marques alors on va émettre une notification de la période de pré-enregistrement, il y a une notification et par la suite une période de 30 jours de pré-enregistrement, les nouveaux TLDs sont délégués au début septembre et la période de prêts enregistrements commence au début octobre jusqu'à début novembre, voilà donc les dates.

Voici une autre ligne de temps aux chronologiques générales, on a fini les évaluations initiales et on commence les évaluations approfondies qui commencent vers octobre, et puis après on va résoudre les chaînes en conflit, ce qui est en vert et bien je sais que le comité de conseil a résolu les avis du communiqué de Pékin mais il y a des questions encore en suspend que le conseil va résoudre et il y aura peut-être des nouveaux avis à partir de cette conférence, nous avons commencé le processus de signatures de contrats et nouveaux entrants dans la version de protection des tests de pré-délégation et les mécanismes de protection des droits sont déjà opérationnels, le service de vérification du centre d'information des marques est opérationnel depuis février, vous avez ici les daté les délais et lorsque ceci sera publié dans le site de la semaine prochaine, il va y avoir des mises à jour des différent jalons



mais on va en parler aussi aujourd'hui xxx EBERO pour avoir une ligne de temps qu'il prenne tout cela en considération, et bien avec cela je finis ma présentation et j'ai fini mes diapos, je veux vous montrer les prochaines sessions importantes, cet après-midi il y en a deux, une session sur la signature des contrats et d'autres sur les tests de Prédélégation, le bureau central des marques mercredi matin à 11:00 et cela va durer jusqu'à 1:00 de l'après-midi, et puis le système de suspension rapide uniforme et avec cela nous avons commencé notre question questions-réponses et de ramassage quotidien micro disponible et il y a aussi la participation à distance, on va commencer par une question de participation à distance, il y a une liste.

WENDY PROFIT:

La première question, comment on a fait avec les parties en conflit et comment le processus de conflit de chaîne va-t-il être résolu?

CHRISTINE WILLETT:

La période d'information du contrat n'est pas donnée à des candidats qui ont des objections en suspens ou qui participent d'une chaîne conflictuelle, si il y a une objection ou si vous êtes en conflit vous n'allez pas recevoir une période d'information de signatures de contrats après que l'objection aura été résolue que vous serez invités à participer et vous allez recevoir la signature de contrats pendant la prochaine étape.



WENDY PROFIT: Y aura-t-il des registres actifs tout neuf avant le monitoring de SLA?

CHRISTINE WILLETT: Les outils SLA ainsi que notre système, tous les deux seront mis en

œuvre avant la délégation des nouveaux gTLDs.

WENDY PROFIT: J'ai quatre questions encore, je continue?

CHRISTINE WILLETT: Amadeo?

[AMADEO ABRIL]: Ok, si j'ai trois questions à poser. La première pour le gTLD je ne sais pas

si pour cette session ou pour l'autre, c'est le droit contractuel est

théoriquement nous avons pensé qu'il devrait y avoir 20 semaines pour

chaque démarche, mais vous avez dit 31. Alors quelle est la valeur? Pour

moi c'est neutre, simplement pour savoir comment les gens doivent se préparer et comment ils vont recevoir les contrats et combien il y aura

des contrats de 50 par semaine 20 par semaine, et en ce qui concerne le

CPE vous avait dit qu'il y avait des guides de procédure, il faudrait savoir

si ce guide sera vraiment une procédure, c'est une évaluation des

candidatures ou les candidats vont devoir répondre à des points

concrets parce que la question c'est que l'histoire des TLDs

communautaires nous montrent qu'ils sont divisés à des questions liées

aux candidatures, par exemple si on parle xxx à la question, il y a différentes questions alors pour la priorité communautaire, il faut refaire les 14 questions où cela est fait directement par l'évaluateur? Je préférerais que le candidat ait la possibilité de signaler pour chacune des questions d'évaluation.

Et pour finir, le PDT. Il y a des questions de l'évaluateur du PDT qui dise la chose suivante, votre déclaration du DNSSEC inclut une pratique invalide, nous avait raison mais la question était marginale et le problème est le suivant, pouvons-nous changer nos pratiques DNSSEC pour les évaluateurs du PDT PARCE que nous pensons que on ne peut pas changer la candidature dans cette étape, et à partir de cette procédure est donc je crois que dans la prochaine section il faudrait parler de ce que l'on peut effectivement changer, et c'est une question un peu bête mais l'autre c'est quelque chose de réel, c'est une erreur et nous avons demandé une correction mais on nous a demandé de donner la version correcte, et pour moi la version correcte est celle qui est dans la candidature alors on ne sait pas très bien quoi faire et on ne sait pas comment réagir.

CHRISTINE WILLETT:

Merci Amadeo, je crois que je peux essayer de répondre à vos questions. En premier lieu en ce qui concerne le taux de signature de contrats, j'ai dit que après la réunion de l'urbain et la semaine prochaine nous allons faire une émission de la priorité de un à huit et tous les



candidatures sont conviés etc., tous ces candidatures avant le reçu des candidatures de contrats dans la semaine du 22 juillet.

Par la suite, d'après ce que j'ai dit hier à la j'ai GNSO nous anticipons l'émission de demandes d'informations de signatures de contrats avec un taux de priorité de quatre par semaine, le nombre peut varier, il y a une série que nous voulons respecter et si il y a des gens qui ne répondent pas à ces demandes cela peut prendre un peu de temps peut-être il se peut qu'il n'y a pas suffisamment de candidature et notre capacité va pouvoir être dépassée mais si on pourrait changer éventuellement le rythme de traitement, voici le rythme de signatures de contrats pour ce qui est du CPE nous anticipons pas que le candidat puisse répondre ses 14 questions plus spécifiquement, l'évaluateur a cependant l'occasion d'après le terme de guides de candidature de répondre à ces questions, si le candidat doit donner plus d'informations et voilà c'est quelque chose sur lequel on peut travailler et nous aimerions bien voir votre opinion si d'autres et que c'est vraiment important de répondre à ces questions, nous n'avons pas appris cela en considération.

Pour ce qui est de votre troisième question, je crois que ceci concerne les candidatures spécifiques et je ne suis pas en mesure de vous répondre, en ce qui concernent l'autre aspect nous pouvons en parler plus tard dans la session détestent de pré-délégation, ici vous serez ici pendant cette délégation est bien alors on va essayer de laisser cette réponse pour la prochaine session.



[AMADEO ABRIL]:

Je crois que si on prend encore une semaine cela ne veut pas dire que on perd la priorité c'est correct?

CHRISTINE WILLETT:

C'est correct, nous avons commencé les demandes de signatures de contrats tout en priorité, tout est évalué suivant le moment où on a reçu les priorités. Alors nous allons agir suivant l'ordre des réponses reçues, nous avons signé un nouveau contrat vous allez continuer et si il y a une charge dans le traitement de de la signature de contrats, nous allons faire le traitement suivant l'ordre de priorité, nous avons alterné les questions est maintenant de participation à distance dont la cession d'hier entre le GAC et le comité, c'est-à-dire il y a une liste claire de catégorie et l'idée fait d'avoir quelque chose d'exhaustif, quand est ce que nous pourront avoir une liste définitive. Xxx est en suspens jusqu'à ce que l'avis du GAC sera publié.

On considère les catégories 0102 est n'avons pas encore des instructions et nous n'en avons pas encore reçu des instructions et nous ne savons pas si l'on va créer ou recommander une liste définitive, c'est-à-dire tous nos considérations sont basées sur la liste des chaînes de caractères spécifiés dans l'avis du GAC qui sont explicitement indiquées dans un communiqué de Pékin.



JIM PRENDERGAST:

Bonjour Christine, j'ai de question pour ce qui est des évaluations approfondies vous pouvait vous montrer les diapos encore une fois s'il vous plaît? La lignée de temps prend 12 semaines c'est-à-dire l'évaluation approfondie prend 12 semaines mais il en a certaines qui pour des questions de l'OIC où la question 25, cela fera atteindre les 12 semaines et voilà ce que on n'a estimé tout début.

CHRISTINE WILLETT:

Nous croyons que tous les hypothèses générales vont être résolues en 12 semaines et résolues rapidement si la candidature est présentée et il y a une résolution du panel et on ne va pas remettre cela au plus tard, on va faire connaître les résultats d'évaluation approfondie dès que possible.

JIM PRENDERGAST:

Il y a aussi un point sur la sécurité et la stabilité mais vous ne l'avez pas mentionné?

CHRISTINE WILLETT:

J'ai la pré-délégation dans une section sous la sécurité et la stabilité,

JIM PRENDERGAST:

Et si j'ai bien compris ICANN a fait une étude sur la sécurité et la stabilité qui allait être publiée avant de, il y a une raison pour que cela n'est pas été effectué?



CHRISTINE WILLETT: Les chaînes à haut risque en premier lieu, et puis la liste des domaines.

Et quand cela sera résolu tout sera publié pour recevoir des commentaires, je crois que vers la fin semaine prochaine livre une

session.

JIM PRENDERGAST: Alors que cela va être discuté à ce moment-là.

ORATEUR: Nous avons divulgué ce que nous avons jusqu'à cette date

WENDY PROFIT: Quel est le processus pour démontrer le respect des sauvegardes

émises par le GAC?

CHRISTINE WILLETT: Je regarde mes chers collègues, je pense que les sauvegardes et

permettez-moi d'essayer de vous donner une réponse et vous me

corrigerez si je me trompe, les sauvegardes identifiées dans la

spécification 11, la spécification 11 des accords de registres font parti

d'une partie de l'avis du GAC et une certaine partie de ces spécifications seront utilisés pour voir justement si ces chaînes seront respectées ou

pas, est-ce que quelqu'un peut acheter quelque chose?



ANTONY VAN COUVERING:

Vous nous avez montré une ligne de temps qu'il ne montre contestent nous auront la première délégation, et puis vous nous dites que le processus prendrait deux semaines, donc une fois que la chose se mettra en place est-ce que vous savez combien de temps cela prendra si on va nous demander de fournir certaines informations pour le contrat, et puis il y aura la pré-délégation etc. bien alors combien de temps cela prendrait à partir du moment où l'on signe le contrat jusqu'au moment où le gTLD sera dégelé sachant qu'il y a 20 candidatures par semaine pour l'évaluation et pour l'après délégation, est-ce que cela prendra donc deux semaines? Est-ce que le rythme sera toujours le même?

CHRISTINE WILLETT:

L'objectif c'est que l'on puisse signer un contrat par semaine, nous allons inviter davantage de participants pour que les contrats puissent suivre, le fournisseur de nous a garanti 20 est de pré-délégation par semaine, et dont la réunion de pré-délégation nous avons discuté des délais, une semaine pour demander les informations et une semaine pour fournir les informations et détestent pour la troisième semaine etc. donc ce que vous voyez ici le processus IANA on anticipe que ce processus va prendre deux semaines, c'est ce qui est sûr mon schéma.

ELISE GERICH:

Ma question est la suivante, avant de la capacité de faire plus de 20 par semaine? Oui. IANA a la capacité de faire plus de 20 par semaine. Donc



ici les choses vont bien nous pourrions traiter 40 par semaine, cela ne

poserait pas de problème.

ANTONY VAN COUVERING: Est-ce que le processus IANA inclut la participation de VeriSign?

ELISE GERICH: Depuis le début jusqu'à la fin.

ANTONY VAN COUVERING: Si je comprends bien, le test de pré-délégation pourrait prendre deux à

trois semaines, le processus IANA de semaine. Donc depuis le moment de la signature du contrat jusqu'au moment où la délégation il aurait à

peu près deux mois?

ELISE GERICH: Oui je pense que c'est une estimation raisonnable.

ANTONY VAN COUVERING: Vous avez dit que l'objectif était de deux semaines, est-ce que vous

pensez que ça va se passer ou est-ce que c'est une moyenne?



CHRISTINE WILLETT:

On ne peut pas dire combien de candidats vont choisir de négocier leur contrat ou pas, car cela va changer le nombre de contrats signés par semaine et il est difficile de prédire si ces contrats seront couronnés de succès ou pas, ou si les pré- délégations auront du succès ou pas. Nous avons des candidats qui peuvent choisir d'attendre une semaine ou un mois jusqu'à deux mois pour les tests de pré-délégation, dont il y a un délai et je pense que on peut pouvoir tout arranger.

ANTONY VAN COUVERING:

Une dernière question, je suis sûr que il y a beaucoup de personnes qui pensent la même chose, dans le département juridique quand on analyse tout cela, y a-t-il un groupe qui va s'occuper de tout ou un groupe qui va s'occuper des contrats non négociés ou un autre groupe qui va s'occuper des contrats qui sont négociés etc.? La deuxième question, est-ce que le test de pré-délégation ne vous donne une idée de comment ça va se passer au niveau de la rapidité?

CHRISTINE WILLETT:

En ce qui concerne les contrats, nous avons plusieurs groupes avec différentes ressources qui évaluent par exemple les accords standards versus les accords qui doivent être négociés, oui on a des groupes différents, et nous avons vu des résultats positifs au niveau de la prédélégation mais nous avons quelques cas encore où la prédélégation a été complètement réussis, mais quand le moment viendra je pense que les choses vont se passer vont bien se passer.



ANTONY VAN COUVERING:

Si je comprends bien il y a deux voies du côté des contrats, supposons que quelqu'un veut négocier son contrat il ne va pas retenir les autres ou ralentir les autres, combien des contrats non négociés, combien de temps cela prendra?

CHRISTINE WILLETT:

Je pense que la question est de savoir quand on la dit déjà, cette prévisibilité par rapport au nombre de candidatures qui seront traitées, il faut voir ce que nous pouvons faire pour passer des informations claires afin que tout le monde puisse savoir où il en est à chaque étape. Merci pour ces questions, j'apprécie les questions parce que quand on fait une présentation en a tellement de contenu et il est difficile de savoir ce que les gens veulent écouter.

FEMELE:

J'ai une question d'un participant à distance, il n'arrive pas à écouter les questions qui sont posées dans le micro, donc je vous demande de parler un peu plus fort, et puis j'ai quelques questions.

MIKE PALAGE:

J'ai l'habitude de parler très fort, donc ça ne posera pas un problème pour moi. Bonjour Christine, tu as dit que le 20 septembre et ça correspond au printemps et le mois de mars, et Peter ça fait longtemps qu'il est avec moi dans le conseil et ma première question par rapport à



la CPE, tu as dit que en août les procédures seraient publiées, tu avais dit que cela commencerait le 23. Est-ce que tu sais combien de temps cela pourrait durer? Parce que cela est en rapport avec ce que le candidat doit faire et avec ce que les tiers devraient faire en cas où il aurait des contrats non négociés par rapport auquel il faudrait faire des commentaires, faut-il mettre en place quelque chose dès maintenant? Est-ce que cela doit être prévu pour le 23? Qu'est-ce que le participant hier doivent faire par rapport à ces délais? Parce qu'on n'a pas bien compris cela, si tu peux dire un petit peu ce que ça veut dire ce cinq août ce serait vraiment très utile.

CHRISTINE WILLETT:

Ce que nous savons maintenant, parce que les choses sont en cours encore elles travaillaient encore nous n'avons pas envisagé de donner aux candidats la possibilité de répondre à chaque question individuellement, l'intention était pour le panel de réviser la candidature dans son ensemble, le soutien et les commentaires etc. et puis déterminer si ces informations supplémentaires sont nécessaires, si les mieux les informations supplémentaires sont nécessaires, ce serait le début de cette évaluation par la communauté. De ce point de vue-là, nous nous ne participons pas le candidat qu'il fasse grand-chose et c'est plutôt le panel qui devra travailler à ce moment-là, le panel estime que à partir d'une capacité donnée des évaluations prenaient entre cinq et six semaines.



MIKE PALAGE:

Quand est ce que les tierces parties pourront savoir si quelqu'un a été élu pour passer cette évaluation CPE? Parce qu'ici on a un délai de cinq semaines et il faut en prendre compte pour pouvoir évoluer tous les aspects équipés etc. en général les commentaires ne sont pas faits... avant...la dernière minute les objections qui ont été présentées à la dernière minute, je pense que cela ne fonctionne qu'en va le faire depuis le début.

Christine, ça fait nettement plus travailler ici et dans les formes mais c'est toujours comme ça et c'est toujours la dernière minute, c'est dangereux on le sait aimer c'est la façon d'opérer de ICANN. La deuxième question que je voulais poser je pense que c'était est, je pense que à Pékin on l'a déjà évoqué à la table de négociations est la façon dont ICANN communiquera tout changement qui pourrait se produire pour que les deux autres candidats puissent savoir ce qui a été négocié etc. Donc ma question est la suivante, y aura-t-il un portail pour que par exemple la direction juridique puisse publier les changements contractuels approuvés pour que on n'a pas besoin d'orienter la roue et que on puisse se baser sur les changements qui ont déjà été approuvés? Cette question a été posée à Pékin et en a progressé là-dessus.

CHRISTINE WILLETT:

Ma réponse est toujours la même, l'intention est le but n'est pas de partager les conditions de négociations jusqu'à ce que le contrat soit signé, une fois que les contrats soient signés comme c'est le cas des accords des registres ils seront publiés. Pouvons-nous faire quelque



chose pour résumer? Les conditions qui on été négociées-on va en tenir compte.

MIKE PALAGE:

Peut-être qu'il faudrait faire un suivi lorsque les changements ont été introduits, ce n'est pas si facile que ça de faire le suivi et ce serait intéressant de pouvoir le faire. Une dernière question, dans les résolutions du conseil d'administrations qui ont été publiées par rapport au paiement des frais ICC, la résolution dit que ces frais ont été supérieurs à 1.5 million dollars et il y a des gens qui ont payé beaucoup d'argent, peux tu donnes et le montant qui a été payé à la ICC?

CHRISTINE WILLETT:

Je regarde mes collègues de la direction juridique, je ne sais pas si ils ont un montant.

MIKE PALAGE:

C'est notre argent, ouverture et transparence.

CHRISTINE WILLETT:

Nous allons publier quelque chose en ligne d'un portail, il faudrait bien entendu se dépêcher de le faire.

AMY STATHOS: Je tiens à préciser la question est de savoir combien en un pays à la

ICC...On atteint ce chiffre encore, les supposons que nous pouvons

donner ce chiffre que l'on ne connaîtra.

WENDY PROFIT: Merci Amy, que savez-vous des candidats qui ont demandé au

département de la justice de créer des participations par pourcentage à

tous les autres candidats, et qui ont demandé aux candidats de se

retirer parce que il participait dans d'autres groupes?

CHRISTINE WILLETT: Je ne connais pas ce sujet.

WENDY PROFIT: Question suivante, quand les processus de négociations contractuelles

ventilent commencer? Et quand les informations seront publiées? Je

pense qu'il manque un mot dans cette question, combien de temps

faut-il attendre jusqu'à ce que les programmes de négociations va

commencer? Et qu'ils soient publiés?

CHRISTINE WILLETT: Nous avons notre séance sur les contrats dans quelques heures, donc je

pense qu'on pourra en parler à ce moment-là et je ne sais pas si il y a

beaucoup de documentation par rapport au processus de négociation

mais on fera aborder cette question plus tard, on pourrait mettre son ordre du jour.

SHEEL MOHNOT:

Je m'appelle Sheel, j'appartiens au groupe de règlements de litige entre chaînes conflictuelles et ma question concerne les enchères puisque je travaille dans ce secteur, vous avez dit que on attend que les premiers groupes puissent avoir lieu vers la fin d'octobre, alors que pensez-vous sur qui va décider de participer et comment le processus va continuer?

CHRISTINE WILLETT:

Nous avons défini les procédures dans le guide de candidature, nous avons décrit un processus où un candidat dans un groupe de chaînes conflictuelles qui peut décider de participer à une enchère, et dans la documentation est dans le guide de candidature il y décrit comment on peut participer à une enchère et comment on calcule les honoraires etc., on a toutes ces informations en détail dans le guide de candidature et tout cela figure donc dans ces documents. J'aimerais pouvoir partager quelque chose avec vous mais c'est la réponse que je peux vous donner.

WENDY PROFIT:

Y a-t-il eu des spécifications techniques et des documentations techniques? Concernant le faîte que les candidats doivent passer par le bureau central de marque pendant la période de pré-enregistrements?



CHRISTINE WILLETT: C'est une bonne question, je peux demander à Karen par exemple si les

documents ont été publiés par rapport à cela?

KAREN LENTZ: La réponse courte et non, nous avons rien publié chez documentations

sont en cours d'élaboration et nous espérons pouvoir découvrir davantage de détails de cela dans la séance consacrée au bureau central

de marque du mercredi.

LILLIAN FOSTERIS: Je voudrais suivre ce qui a été dit dans une question à distance par

rapport à la vie du GAC, si les CIRs ils ne sont pas dans le communiqué

ils ne vont pas demander?

CHRISTINE WILLETT: Si la chaîne de caractères se trouve dans la catégorie 01 de l'avis du

GAC, elle ne recevra pas les CIRs.

LILLIAN FOSTERIS: Dans la réunion de Pierre Le Gac a dit qu'il y a certaines heures et une

liste définitive allait être faite, donc cela veut dire que cette liste n'est

pas la liste finale et que se passe-t-il si une chaîne de caractères n'est

pas sur la liste et qu'elle signe un contrat avec le ICANN, et que entretemps le GAC mais cette chaîne de caractères dans la catégorie 01?

CHRISTINE WILLETT:

On devrait envisager cette situation avec beaucoup de soin, et cela dépendra de savoir où se trouve le gTLD par rapport au processus de délégation.

LILLIAN FOSTERIS:

Supposons qu'une chaîne TLD peut être éliminée, dans ce cas on peut supposer qu'une chaîne peut être éliminée?

CHRISTINE WILLETT:

Je ne sais pas, je ne peux pas prévoir quelle sera l'avis du GAC auquel pourrai être le résultat du dialogue entre le comité du nouveau gTLD et le GAC le GAC établira d'autres conditions, je ne sais pas je pense que la catégorie 01 concerne une sauvegarde, et il peut avoir des demandes supplémentaires par rapport à ces chaînes de caractères. Nous avons envisagé cela dans les accords signés jusqu'à maintenant.

LILLIAN FOSTERIS:

En ce qui concerne l'avis du GAC, y aura-t-il l'occasion pour les candidats de changer leur candidature pour répondre aux nouvelles spécifications PIC PAR exemple.



CHRISTINE WILLETT:

Oui merci, d'un côté si un candidat veut changer sa candidature il peut adresser une demande de changement à tout moment, et deuxièmement quand on commence avec le processus de passation de contrats la spécification 07 envisage, par dans la spécification 11 contient des critères pour l'accès exclusif, et l'accès restreint pour que cela soit reflété dans la partie du contrat concernant les spécifications.

LILLIAN FOSTERIS:

Je comprends bien cela, mais il faudrait y avoir un nouvel enregistrement de changement pour pouvoir respecter la spécification 11?

CHRISTINE WILLETT:

Le contrat va établir, enfin je vais passer la parole à Cyrus ou à l'équipe de la direction juridique.

DAN HALLORAN:

Je fais parti du département juridique, ce que dit le conseil c'est que le nouveau contrat aura et comportera la spécification 11, et il dira au registre ce qu'il devrait faire s'il y a une demande et que il n'y a pas de d'uniformité. À ce moment-là il faudra formuler une demande de changement, et nous avons reçu quelques demandes de changement ou ils disent au départ nous avons dû cela est maintenant nous voulons changer pour pouvoir répondre aux changements.

CAROLIN SILBERNAGL:

Je veux parler de la diapo sur la ligne du temps concernant tous les programmes, en ce qui concerne l'avis du GAC il y a une ligne qui parle de la résolution des éléments suspend hier et jusqu'à la fin du mois de novembre, je voudrais savoir si vous pouvez parler un peu plus de ce scénario si cela veut dire par exemple que on envisage d'ouvrir cette question jusqu'à ce que la réunion de Buenos aires est finie.

CHRISTINE WILLETT:

Nous n'avons pas encore un délai pour le travail du NGPC par rapport à l'avis du GAC, c'est la situation actuelle en ce qui concerne la réunion de Buenos Aires c'est notre meilleure estimation, le NGPC nous a pas encore donner un agenda formel, alors c'est une estimation... Je n'ai pas aussi une date de finalisation à vous communiquer.

JACOB MALTHOUSE:

Je tiens à remercier cet élargissement de quatre à cinq semaines pour le CPE, merci et je reconnais l'efficacité dans ce sens et j'espère que nous allons pouvoir continuer à négocier les frais pour les fournisseurs pour ne pas avoir des frais trop élevés par rapport à cela, notre question est la suivante, elle concerne l'avis du GAC la relation avec l'évaluation de la priorité de la communauté, si cela concerne la catégorie 01 peut-être que cela peut empêcher le début de CPE, j'aime bien si vous pouvez nous informer un peu plus par rapport à cela.



CHRISTINE WILLETT:

Bonne question, je voudrais que l'équipe d'y répondre, je pense que le CPE pourrait y avoir mais il faut qu'ils réfléchissent lorsque le l'avis du GAC va probablement affecter la passation des contrats, mais non par les dévaluations de priorité par la communauté et l'évaluation approfondie ou l'évaluation initiale vont se poursuivre, je suppose donc en ce qui concerne les candidatures communautaires et l'évaluation est pour l'évaluation ce sera le même cas pour l'évaluation.

KRISTINA COVINGTON:

Merci Christine, j'ai une question et une demande. ICANN établi une procédure en vertu de laquelle une demande de changement approuvé sont publiés pour consultation publique, en moi une ou deux de ces demandes ont fait l'objet de commentaires publics alors quels sont les processus d'utiliser par laquelle on peut évaluer ses consultations publiques? Et comment ces informations et comment la communauté est informée lorsque une approbation préliminaire devient une approbation définitive?

CHRISTINE WILLETT:

C'est une très bonne question, en ce moment sur la page Web il y a aucune information par rapport à une différenciation entre ces deux catégories, et pour être très honnête je pense qu'il serait difficile de savoir quel parti de la candidature ont changé, nous travaillons pour changer ce micro site et la page Web qui contient l'information sur les



candidatures publiées, je pense que cela doit encore être amélioré. Donc je prends note en tant que le point d'action pour voir si on peut indiquer une acceptation définitive des changements réalisés.

KRISTINA COVINGTON:

J'ai une autre demande, je voudrais demander à ICANN de publier sur le site ou ailleurs le processus utilisé pour évaluer les commentaires publics reçus en réponse aux demandes de changement approuvé. Et ma deuxième demande, je voudrais savoir si ICANN pourrai publier sur une page la lettre envoyée au nom de Patagonie à ICANN par rapport aux conflits d'intérêts, nous aimerions que cette lettre puisse être publiée.

CHRISTINE WILLETT:

Merci.

VLADIMIR SHADRUNOV:

Bonjour, j'aimerais comprendre comment fonctionnerait l'établissement de priorités pour les candidats au moment des enchères? Vous avez dit que l'ordre des enchères serait déterminé en fonction des numéros de priorité, je comprends donc le numéro de priorité le plus bas ou les plus lourdes qui sera celui qui va commencer le processus.



CHRISTINE WILLETT:

Les candidats gardent leurs priorités indépendamment de la façon dont le conflit sera résolu.

VLADIMIR SHADRUNOV:

Je pense que le premier groupe du conflit ce sont des candidats ayant des numéros de priorité de 1 à 200, deuxième groupe de 200 à 700 et puis jusqu'à 1300, j'imagine que le numéro le plus bas c'est celui qui a déterminé quel est l'enchère qui se fera en premier?

CHRISTINE WILLETT:

Tout d'abord nous anticipons que les enchères vont être basées sur les candidatures et sur les numéros de priorité, une chose n'exclut pas l'autre et nous espérons mettre en place plusieurs enchères dans la même période de jours ou deux semaines et on n'est pas limité à faire une surenchère dans une seule période d'enchères, nous avons en ce moment commencé à analyser les détails par rapport à cela, il y a des problèmes d'organisation et de délais, il faut voir quels sont les délais les plus convenables pour tous les participants donc oui bien entendus on tiendra compte de la priorité mais il faut par la suite organisée les délais et c'est vraiment assez complexe.

VLADIMIR SHADRUNOV:

Une autre question, savez-vous combien d'enchères se font par mois?



CHRISTINE WILLETT:

Les fournisseurs à la capacité de mettre en place plusieurs enchères à la fois et des dizaines, en fait j'ai plusieurs inquiétudes par rapport à cela et il faudra équilibrer combien d'enchères ont mis en place dans une période d'une semaine, c'est clair que nous avons publié des informations supplémentaires à ce sujet et nous attendrons des commentaires.

VLADIMIR SHADRUNOV:

Dernière question, quand le gagnant de l'enchère a été adjugé, dans quel ordre entre-t-il dans le processus? C'est dans l'ordre des enchères ou dans l'ordre qu'il avait par rapport à sa priorité?

CHRISTINE WILLETT:

Après l'enchère si il n'y a pas d'objection, le candidat retient ce numéro de priorité et c'est ainsi qu'il sera invité à la prochaine étape de contrats où il recevra cette demande d'information pour la passation de contrats, il entre dans ce lot est le numéro de priorité sera respecté dans le processus de passation de contrats, quand il sera dans ce lot il aura le numéro de priorité qu'il avait.

VLADIMIR SHADRUNOV:

Merci beaucoup.



CHRISTINE WILLETT: Nous allons recevoir quelques questions en ligne, et comme nous avons

commencé 10 minutes en retard ils n'y a plus d'autres cessions dans la

salle nous avons alors utilisé quelque 10 minutes de plus parce que il y a

encore des questions à répondre, Wendy?

WENDY PROFIT: La participation à distance, la communauté pourrait présenter des

objections au nouveau gTLDs.

CHRISTINE WILLETT: La fenêtre des objections a été clôturée le 30 mars, alors non les

objections ne pourront plus être présentées.

WENDY PROFIT: Est-il possible d'aller dans une période de 30 jours de commentaires

publics pour commentaires publics?

KRISTA PAPAC: Non, les mises à jours exigent le respect des exigences et il n'est pas

nécessaire d'aller dans le processus de demande de changement.

WENDY PROFIT: Et pour ce qui est du processus pour les sauvegardes supplémentaires

et les résolutions des spécifications 11 seront présentées?

CHRISTINE WILLETT:

Une fois que le candidat a été invité au processus de passation de contrats, il va pouvoir présenter et on va lui demander de fournir les documents de la spécification 11, et ce sujet de catégorie 01 du GAC n'est pas résolu alors dans ce cas il ne va pas recevoir les demandes de passation de contrats.

KRISTA PAPAC:

Je ne crois pas si je comprends bien la question, je vais essayer de la répondre quand même. Nous avons des PICs volontaires suivant les spécifications 11 qui a des PICs obligatoires dans la section 03 tel que Christine l'a mentionné, l'avis de catégorie 01 lorsque il ne sera pas résolu on ne peut pas passer les contrats et ceux qui ont présenté des xxx et bien faut savoir que cette information est incorporée à la spécification 11 outre les questions d'intérêt public, je ne sais pas si vous demandez qu'il faut présenter des PICs supplémentaires mais j'ai pas très bien compris et voilà ce que je dis, si le processus tel qu'il existe jusqu'à ce jour dans la catégorie 01.

CHRIS WRIGHT:

Sa présentation à détaler plusieurs questions qui doivent être résolues comme par exemple le processus PICDRP etc. et il y en a qui ont des délais jusqu'à la fin de l'année et je me demande si tout ce qui est en suspens alors il faudrait savoir quels sont les prérequis et ce qui doit être reçu ou résolu avant la délégation, la quand est ce que doit avoir



lieu la période d'enregistrement, le bureau central des Maques est un prérequis parce que parce qu'on ne peut pas faire l'enregistrement sans passer par le bureau central de marque. Alors pour toutes ces choses qui sont en suspens je me demande quelles sont les prérequis et qu'elles ne sont pas?

CHRISTINE WILLETT:

Je dois voir chacune des diapos spécifiques, nous avons différents délais individuels et nous considérons les interdépendances en ce qui concerne les prérequis pour la délégation, je ne trouve pas les jalons critiques de la délégation, la question des études de sécurité et de stabilité cela va être discuté plus tard pendant la semaine, sans doute cela doit être compris afin de passer à la délégation mais en ce qui concerne les autres délais si cela n'a pas été testé avec le centre d'information on ne peut pas aller dans le pré-enregistrement mais cela ne doit pas empêcher la délégation.

C'est une très bonne question, et je vais passer dans une autre ligne de temps et voire comment j'ai présenté les différents jalons d'une manière graphique différente pour voir si l'on peut voir ceci d'une autre perspective de la route critique et pas de l'abréviation mais du lancement.

SOPHIA BEKELE:

Je vous présente point connect Afrique, j'ai deux questions. Une question sur l'avis du GAC, nous avons reçu une question qui est plutôt



liée à la capacité de représentation pendant la réunion de Pékin, il y a eu une opposition à notre candidature par ce que on n'avait pas le soutien gouvernemental même si le représentant du Kenya avait soutenu notre candidature est comme sambas et au Kenya, le gouvernement nous a soutenu et le représentant du Kenya à envoyer un e-mail conformément aux principes établis par le GAC qui dise que si quelqu'un ne peut pas être présent il est autorisé d'envoyer une déclaration par écrit, donc sur la base du fait que le représentant du Kenya a envoyé ce courrier électronique, malgré cela notre candidature n'a pas été acceptée par le GAC et cela a affecté bien sur notre candidature et le traitement de notre candidature, et elle n'a pas été approuvée.

Donc à qui peut-on faire appel de vérifier que ce courrier électronique a été effectivement envoyé au directeur exécutif et au secrétariat du GAC ainsi que par d'autres représentants de GAC? Il ne faut savoir cela, et puis deuxièmement en ce qui concerne l'état de l'évaluation, nous avons approuvé tous les critères d'évaluation et le processus est arrêté pour l'évaluation du nom géographique mais si nous avons pas un soutien gouvernemental la résolution de la NGPC a été négative par ce que nous n'avions pas le soutien du gouvernement et nous cessions de résoudre cela est de savoir pourquoi notre approbation de l'évaluation n'a pas été approuvée, et c'est le cas des autres évaluations mêmes si maintenant nous n'avons plus propres ont progressé et sur le site sa figure un complet, néanmoins l'évaluation complète devrait être publiée et nous demandons que cela soit fait pour enfin de la transparence.



CHRISTINE WILLETT:

Merci, en ce qui concerne les résultats de l'évaluation initiale je vais commencer par votre dernière question, l'évaluation initiale n'est parfaite à un seul parallèle il y en a plusieurs panels qui travaillent, donc ce sont tous les panels qui doivent résoudre l'évaluation ou prendre une décision par rapport à l'évaluation et jusqu'à ce que ceux-là n'est pas faits nous pouvons pas présenter un rapport d'évaluation complet, et cela est entré dans les détails spécifiques les siens à une candidature unique est parfois l'un des principes sait que on ne discute pas les candidatures à titre individuel, et donc je ne peux pas m'étendre par rapport à l'évaluation d'une candidature spécifique hors en ce qui concerne votre demande pour savoir à qui pouvez-vous faire appel pour savoir si votre courrier électronique a été reçu ou pas, je regarde les gens de mon équipe.

AMY STATHOS:

Je pense que vous devriez former votre demande par écrit, et à ce moment-là nous avons l'évalué et nous allons vous répondre. Envoyezle au centre de services clients.

CHRISTINE WILLETT:

Nous faisons un suivi des demandes.



FRED KRUEGER:

Une question par apport aux enchères, vous avez mentionné une date le 15 octobre comme une date possible pour une enchère, si les parties se sont mis d'accord par rapport à cette date, quel serait donc je voudrais savoir quel serai donc la première date pour une enchère? Pour des parties qui ne sont pas mis d'accord par rapport à une date? C'est-à-dire le temps et par ses telles enchères et le dernier ressort, quelle est la date d'enchère finale? C'est ce que j'appelle vraiment une enchère, je ne vois pas cela dans votre présentation.

CHRISTINE WILLETT:

Non, il n'y a pas de date finale publiée. Laissez-moi penser là dessus. Ça dépend du résultat de l'évaluation.

FRED KRUEGER:

Certains acteurs assument qu'ils n'ont pas une priorité communautaire, ils vont tous être évalués pour le 30 juin, je me demande cela pour des questions de planification et nous sommes associés à d'autres sociétés, il est nécessaire de savoir la date du dernier ressort, quelle est la date du dernier ressort?

CHRISTINE WILLETT:

Je vous dois la réponse?



JEAN-CHRISTOPHE VIGNES:

J'ai une question par rapport aux objections, vous avez parlé du manque d'information d'un des fournisseurs mais d'autre part nous avons un processus qui continue et on n'a pas toujours les informations alors si je me trompe AGV a un mécanisme par rapport à la décision qui va être pris par le fournisseur de résolution de litige. Prenant en considération les questions mentionnées, il va y avoir des ressources contre un mauvais procès pour ainsi dire, y aura-t-il un panel spécifique?

CHRISTINE WILLETT:

Ainsi que d'autres aspects du programme, il existe trois dimensions pour trouver des xxx, en deuxième lieu en ce qui concerne la question de litige, tout d'abord xxx et puis la résolution des litiges et puis IRP et voilà donc les trois mécanismes.

JEAN-CHRISTOPHE VIGNES:

Alors il faut continuer avec la dernière décision, il n'y a pas manière de revenir en arrière.

CHRISTINE WILLETT:

Voilà les trois manières existants, et si vous n'êtes pas satisfaits avec le résultat et puis après vous avez la résolution de litige.



WENDY PROFIT: Pourquoi est-ce que on a ajouté plus de sécurité avec les négociations

de candidats tels qu'elle a été signalée dans le guide de candidature,

c'est difficile pour le candidat?

CHRISTINE WILLETT: Les modifications de spécifications de PIC ont été tous sur la base de

l'avis du GAC, et notre effort pour évaluer et pour pouvoir incorporer les

registres des candidats et le mécanisme pour faire face à l'avis du GAC.

WENDY PROFIT: Les registres des nouveaux gTLDs doivent faire le test de pré-délégation

pour seulement le premier?

CHRISTINE WILLETT: Oui, les fournisseurs de services de registres qui en plus des nouveaux

gTLD devront faire le test de pré-délégation est une question pour

chacune des candidatures ayant été reçus, je crois qu'il existe une

certaine sensibilité sur ce point par ce que il y a beaucoup d'efforts à faire et beaucoup de temps à travailler et ceci va être traité dans notre

prochaine session, il existe des différences entre les différentes

candidatures des questions exclusives à chacune d'elles, et on va faire

une déclaration en disant que avec un seul test ce serait insuffisant pour

le registre, alors on va répondre à une dernière question en ligne et puis

après on va clôturer notre séance.

WENDY PROFIT:

J'ajoute quelque chose qui n'est pas inclus dans la candidature à savoir une extension d'EPP, il faut changer la candidature, et si on change la candidature un peu verte à une évaluation approfondie.

CHRISTINE WILLETT:

Si vous faites un changement ou si vous ajoutez un EPP, les nouveaux services de registres ce que vous pouvez faire c'êtes une demande de changement avant la passation de contrats et puis initié un processus différent après la passation du contrat qui sera probablement le cours de l'action recommandée.

ANTONY VAN COUVERING:

Merci beaucoup, il y en a parmi nous qui avons présenté des PICs volontairement soumis une demande du GAC est maintenant ils sont obligatoires, comme on l'a déjà dit ceci c'est-à-dire il peut y avoir des problèmes de doublons, et alors pourquoi ces PICs volontaires continuent en vigueur? Ils sont dehors des limites de questions obligatoires.

CHRISTINE WILLETT:

Je sais bien que notre équipe des affaires juridiques et des personnes chargées de la passation de contrats analysent en ce moment les PICs qui ont été présentés et ceux ayant trait à la spécification numéro 11, on étudie en ce moment-ci ils sont en contradiction ou si il y a des



doublons, il va falloir analyser le processus de passation de contrats avec chacun des candidats.

ANTONY VAN COUVERING:

Alors qu'on nous allons vous présenter des PICs en termes de notre processus de passation de contrats va prendre plus longtemps, alors nous serons dans une position désavantageuse vis-à-vis de ceux qui n'ont pas fait la présentation volontaire.

KRISTA PAPAC:

Les PICs n'entre pas dans le processus de négociation.

ANTONY VAN COUVERING:

Que se passe-t-il si je vais dans la négociation?

KRISTA PAPAC:

Ce que tu as mis dans le PIC, nous allons nous assurer qu'il existe pas de contradiction là-dessus, cela qui pourra le voir et tu pourras dire situer d'accord ou pas mais cela ne veut pas dire qu'il va y avoir 1+ grande négociation ou une négociation II ne va pas y avoir dépénalisation à cause des PICs.



ANTONY VAN COUVERING: Voyons voir si je comprends, les PICs obligatoires sont ici pour tout le

monde. Alors si il y a des PICs qui sont différents ou plusieurs, si ils ne

sont pas tout à fait cohérents, je dois l'échanger ici ils coexistent, c'est

lequel que je vais suivre?

CHRISTINE WILLETT: Les engagements publics pour l'intérêt public seront dans la section 02

de la nouvelle spécification 11 pour qu'il puisse y avoir une coexistence,

nous savons qu'il existe la possibilité de conflits entre ces deux sections.

Alors là il va falloir analyser tout cela de manière individuelle.

ANTONY VAN COUVERING: Et dans la négociation ça va prendre plus longtemps?

CHRISTINE WILLETT: Il y a deux choses, il y a un an négociation était la négociation. Ce sont

deux points différents et ceci ne veut pas dire que tu peut aller dans le

secteur de négociation, mais quand nous parlons du travail concerné et

de la spécification 11, cela sera dans le processus standardisé.

ANTONY VAN COUVERING: Je repose ma question, ce qui avons présenté le PIC volontairement

sont dans un processus de passation de contrat, et la passation de

contrats va reprendre davantage de temps.



CHRISTINE WILLETT:

Il y en a qui vont avoir plus de temps et d'autres non.

ANTONY VAN COUVERING:

Mais je crois que c'est quelque chose qui a trait à la justice, ceci a trait à la politique de ICANN et moi j'ai présenté volontairement mes PICs parce que je fais les choses correctement et en mars suggéré de le faire, il y a des champs qui sont à côté de moi et qui vont obtenir la solution avant moi, je trouve que ce n'est pas juste.

CHRISTINE WILLETT:

Merci de votre commentaire, les engagements émissions en vertu d'engagements publics ont été offerts aux candidats en tant que méthode pour éviterl'avis du GAC ou avoir un problème avec les alertes précoces du GAC, alors on a présenté les PICs pour cette raison, éviter c'est de ne pas pénaliser personne et nous travaillons avec tous les candidats dans la période prévue et nous avançons dans tous les aspects du processus de la manière la plus efficace possible.

ANTONY VAN COUVERING:

Encore une question s'il vous plaît, je crois que j'ai déjà posé la question mais je vais le faire autrement. Il y a deux groupes de PICs, les PICs volontaires et ils obligatoires, ils sont mesurés différemment, les volontaires sont plus nombreux que ceux qui sont obligatoires et les vendeurs vont être pouvoir changer ou la possibilité n'existe pas, si



cette possibilité n'existe pas que ce que je dois faire et auquel des deux jeux doit adhérer?

CHRISTINE WILLETT:

Je vais passer votre question au département juridique, mais d'après moi les engagements en faveur de l'intérêt public présenté en mars ont été la base et ils ont été publiés et il est possible qu'il y ait eu une influence sur l'avis du GAC est peut-être pas et également pour les objections qui ont été présentées pour ces candidatures. Alors je crois qu'il y a des raisons pour croire, des raisons réelles, disant que ces désengagements doivent toujours exister mais c'est vraiment le département juridique qui doit répondre.

ANTONY VAN COUVERING:

Ce n'est pas que je ne voulais pas le faire, mais ce que je me demande c'est comment tout cela et quelle sera la cohabitation possible de tout cela?

CHRISTINE WILLETT:

Il y a une dernière personne qui veut poser la question à distance?

WENDY PROFIT:

Quand est-ce que l'État a des nouveaux gTLDs va être mis à jour en ligne pour savoir quel est l'état de la passation de contrats?

CHRISTINE WILLETT:

L'État ou le statut va être mis à jour vers la fin de la semaine, en général les résultats de la passation initiale arrivent vendredi ... Alors je suppose pour ce vendredi il va y avoir des changements de statut, merci à vous tous avoir participé de la réunion et merci d'avoir posé vos questions et je vous souhaite une bonne journée, je vous reverrai sans doute dans la cession de passation de contrats un peu plus tard et merci beaucoup.

